

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2018, les ordonnances suivantes :

**B-3**, o. 062 63 et 64, **C-4.1**, o. 148 et 149, **O-0.1**, o 076, 077 et 078 relatives à la tenue de promotions commerciales pour l'été 2018,

**C-4.1**, o. 147 déterminant les modalités d'émission, d'utilisation et de vente des permis de stationnement journaliers sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication, à l'exception de l'ordonnance **C-4.1**, o. 147 qui est entrée en vigueur le 1<sup>e</sup> avril 2018. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 mars 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx